



**NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R28-2023-147

PUBLIÉ LE 16 NOVEMBRE 2023

# Sommaire

## **Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie /**

R28-2023-09-20-00012 - Décision portant composition de la commission régionale d'appel des décisions disciplinaires d'un établissement public d'enseignement agricole (2 pages)

Page 3

## **Préfecture de la région Normandie - SGAR / Secrétariat général pour les affaires régionales**

R28-2023-11-14-00004 - Arrêté n° SGAR 23-142 portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire à M. Philippe LERAITRE, secrétaire général pour les affaires régionales (8 pages)

Page 6

## **Préfecture de la région Normandie - SGAR / SGAR**

R28-2023-10-26-00011 - Arrêté portant composition du comité régional de l'énergie en région Normandie (5 pages)

Page 15

Direction régionale de l'alimentation, de  
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2023-09-20-00012

Décision portant composition de la commission  
régionale d'appel des décisions disciplinaires  
d'un établissement public d'enseignement  
agricole



**Décision portant composition de la commission régionale d'appel des décisions disciplinaires d'un établissement public d'enseignement agricole**

**La Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie,**

- VU** les articles R 811-38 à R 811-42 du code rural et de la pêche maritime relatifs aux conseils de discipline
- VU** Les propositions des organisations syndicales et des associations de parents d'élèves représentées au comité régional de l'enseignement agricole

**décide**

**Article 1<sup>er</sup> : Composition**

En application des dispositions des articles du code rural et de la pêche maritime susvisés, sont nommés membres de la commission régionale d'appel des décisions disciplinaires d'un établissement public d'enseignement agricole :

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
<b>La Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt – Présidente :</b> - Mme Caroline GUILLAUME	<b>Le Directeur Régional Adjoint de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt :</b> - M. Chris VAN VAERENBERGH
<b>Le chef du service régional de la formation et du développement :</b> - M. Alain PINDARD	<b>La cheffe du pôle missions éducatives et vie scolaire</b> - Mme Delphine GIBET
<b>Un.e chef-fe d'établissement :</b> Directeur de l'EPL de Seine-Maritime : - M. Nicolas NOUAIL	Directrice de l'EPL de ST Hilaire du Harcouet : - Mme Marie-France TAPON
<b>Deux représentant-es des personnels enseignant-es et d'éducation :</b>	

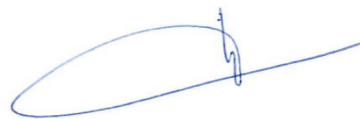
LEGTA LE ROBILLARD - M. Nicolas LEBORGNE LPA de VIRE - Mme Marie BUNEL	LEGTA d'YVETOT - M. Franck-Olivier PAUVERT LPA Merval - M. Pascal LEPELTIER
<b>Deux représentant-es des parents d'élèves :</b> - Vacant	- Vacant

## Article 2 : Abrogation

La présente décision abroge la précédente en date du 10 janvier 2022.

Fait à Caen, le 20/09/2023

Pour la Directrice régionale  
de l'alimentation, de l'agriculture  
et de la forêt et par délégation  
Le directeur régional adjoint



Chris Van Vaerenbergh

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2023-11-14-00004

Arrêté n° SGAR 23-142 portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire à M. Philippe LERAITRE, secrétaire général pour les affaires régionales



**Arrêté n° SGAR 23-142  
portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire  
à M. Philippe LERAITRE, secrétaire général pour les affaires régionales**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code de la commande publique ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;
- Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;
- Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
- Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;
- Vu le décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations ;
- Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer en date du 7 avril 2023, nommant M. Philippe LERAITRE, administrateur de l'État du deuxième grade, secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, à compter du 17 avril 2023 ;

- Vu l'arrêté conjoint du Premier Ministre et du ministère de l'Intérieur en date du 20 juillet 2021, portant nomination de M. Jacques MICHEL, attaché principal d'administration de l'État, en qualité d'adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie, en charge du pôle « Modernisation et moyens » auprès du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, modifié par l'arrêté conjoint du Premier Ministre et du ministre de l'Intérieur en date du 17 août 2021 ;
- Vu l'arrêté de la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, en date du 9 mars 2022, nommant Mme Alexia EVERAERE, directrice régionale déléguée aux droits des femmes et à l'égalité de la région Normandie à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 ;
- Vu l'arrêté de la ministre déléguée auprès de la Première ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, en date du 4 octobre 2022, nommant Mme Frédérique GIBERT-BENARROS, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité de la région Normandie à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 ;
- Vu l'arrêté conjoint de la Première ministre et du Ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 8 juin 2023, nommant Madame Corinne GOILLOT, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjointe au secrétaire général pour les affaires régionales en charge du pôle politiques publiques, auprès du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, pour une durée de quatre ans, à compter du 12 juin 2023 ;
- Vu l'instruction du 4 décembre 2013 du ministre de l'action et des comptes publics relative à la désignation du préfet de région comme responsable de budget opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité ;
- Vu l'instruction du 11 avril 2022 relative à la mise en œuvre des dispositifs de mobilier d'inclusion numérique et de matériel informatique du volet « inclusion numérique » du plan de relance pilotés et suivis par le Programme Société Numérique de l'Agence nationale de la cohésion des territoires et la Direction générale des collectivités locales ;
- Vu l'arrêté n° SGAR 23-123 en date du 2 octobre 2023 portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire à M. Philippe LERAITRE, secrétaire général pour les affaires régionales en Normandie ;

## ARRÊTE

### TITRE I – COMPÉTENCES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Article 1er :** Délégation est donnée à M. Philippe LERAITRE, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie, à l'effet de signer tous documents, arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances, contrats, lettres d'observation, recours gracieux et contentieux, notamment liés aux actes du Conseil régional de Normandie dans le cadre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire et autres pièces relatifs à l'activité administrative de l'État dans la région et au fonctionnement du secrétariat général pour les affaires régionales.



## TITRE II – COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE ET DE COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

### COMPÉTENCE DE RESPONSABLE DE BOP DÉLÉGUÉ

**Article 2 :** M. Philippe LERAITRE est désigné responsable de budget opérationnel de programme délégué des budgets opérationnels de programme (BOP) suivants :

- 104 « Intégration et accès à la nationalité française » ;
- 112 « Aménagement du territoire – part interrégionale » ;
- 112 « Aménagement du territoire – part régionale »
- 147 « Politique de la ville » ;
- 303 « Immigration et asile » ;
- 348 « Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants » ;
- 349 « Fonds de transformation de l'action publique » ;
- 354 « Administration territoriale de l'État » ;
- 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » ;
- 380 « Accélération de la transition écologique dans les territoires - fonds vert ».

À ce titre, délégation est donnée à M. Philippe LERAITRE à l'effet de :

- Recevoir les crédits des BOP précités ;
- Répartir les crédits entre les unités opérationnelles chargées de l'exécution financière ;
- Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les unités opérationnelles et entre les actions ou sous- actions de ces BOP.

### COMPÉTENCE DE RESPONSABLE D'UNITÉ OPÉRATIONNELLE ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

**Article 3 :** Délégation est donnée à M. Philippe LERAITRE, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la fonction d'ordonnateur secondaire du Préfet de Région.

**Article 4 :** Délégation est donnée à M. Philippe LERAITRE, en qualité de responsable d'unité opérationnelle délégué, à l'effet de signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur les programmes suivants :

- 119 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » ;
- 137 « Égalité entre les femmes et les hommes » ;
- 148 « Fonction publique » ;
- 174 « Énergie, climat et après-mines » ;
- 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » ;
- 349 « Fonds de transformation de l'action publique » ;
- 354 « Administration territoriale de l'État » ;
- 357 « Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire » ;
- 362 « Écologie » ;
- 363 « Compétitivité » ;
- 364 « Cohésion » ;
- 380 « Accélération de la transition écologique dans les territoires - fonds vert ».

**Article 5 :** Délégation de signature est donnée M. Philippe LERAITRE, secrétaire général pour les affaires régionales de Normandie, en tant que responsable de centre de coût, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État, dans la limite des sommes déléguées, relatives au budget opérationnel de programme 354 « Administration territoriale de l'État ».

**Article 6 :** Délégation est donnée à M. Philippe LERAITRE, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie, à l'effet de signer au nom du Préfet de Région, les marchés publics de travaux, fournitures et services et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code de la commande publique, pour les affaires relevant du secrétariat général pour les affaires régionales, sans limite de montant.

**Article 7 :** Demeurent réservés à ma signature, quel qu'en soit le montant :

- les décisions de ne pas se conformer à l'avis défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier lorsqu'un tel avis est préalablement requis ;
- les décisions de passer outre ;
- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions d'acquisition, d'aliénation, d'affectation du domaine privé et public de l'État sauf délégation expresse consentie en la matière à un autre chef de service de l'État.

### TITRE III – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

**Article 8 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LERAITRE, les délégations qui lui sont données par les articles 1, 3, 4, 5 et 6 du présent arrêté sont exercées par :

Dans les mêmes conditions :

- Madame Corinne GOILLOT, adjointe au secrétaire général pour les affaires régionales, responsable du pôle « Politiques publiques » ;
- M. Jacques MICHEL, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales, responsable du pôle « Modernisation et moyens ».

Dans leurs domaines respectifs :

- Délégation est donnée à Mme Amélie CRÉTIEN, attaché d'administration, responsable de la mission "Coordination générale, stratégie immobilière et pilotage budgétaire",
  - pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région, pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de région, afin d'assurer :
    - \* sous Chorus, le rôle de responsable de BOP (348-DP76, 354-DR76, 723-DR76 et 349-NORM) ;
    - \* sous Chorus, le rôle de responsable d'unité opérationnelle sur l'UO 0354-DR76-DMUT ;
    - \* sous Chorus, le rôle de responsable d'unité opérationnelle sur l'UO 0354-CPNE-DR76 ;
    - \* sous Chorus, le rôle de responsable d'unité opérationnelle et de service prescripteur sur l'UO 0349-CDBU-DR76 ;
    - \* sous Chorus, le rôle de responsable d'unité opérationnelle et de service prescripteur sur l'UO 0349-NORM-RNOR ;
    - \* sous Chorus, le rôle de responsable d'unité opérationnelle et de service prescripteur sur l'UO 0362-CDIE-DR76 ;
    - \* sous Chorus, le rôle de responsable d'unité opérationnelle et de service prescripteur sur l'UO 0363-DITP-DR76 ;
    - \* sous Chorus, le rôle de responsable d'unité opérationnelle et de service prescripteur sur l'UO 0148-DAFP-DF76 ;
    - \* sous Chorus, le rôle de responsable d'unité opérationnelle et de service prescripteur sur l'UO 0137-CDGC-DR76 ;

- \* sous Chorus, le rôle de responsable d'unité opérationnelle sur l'UO 0364-MCTR-DR76 ;
- \* sous Chorus Formulaire, le rôle de service prescripteur sur l'UO 0119-C002-DR76 au titre des dotations allouées au Conseil régional de Normandie, au titre de la dotation générale décentralisée Bibliothèques, sur l'UO 0209-CSOL-CPRF au titre de la coopération décentralisée, sur l'UO 0174-ENAM-PR76 au titre du pacte territorial du Havre ;
- \* sous Chorus déplacements temporaires pour le BOP 354, le rôle de gestionnaire ;
  - pour les correspondances courantes, ampliements, copies conformes, correspondances diverses relatives à l'activité de l'État dans la région, validation des bons de commande, des certifications de services faits et des ordres à payer (BOP 354 et UO 0119) ;
  - pour signer tout document en lien avec le suivi des opérations d'audit du versant français; au titre de la séparation des fonctions, dans le cadre du programme Interreg V « France-Manche-Angleterre ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Amélie CRÉTIEN, délégation est également donnée à :

- M. Alain DELIGNY, attaché d'administration, adjoint à la responsable de la mission "Coordination générale, stratégie immobilière et pilotage budgétaire", dans les mêmes conditions que Mme Amélie CRÉTIEN ;
- Mme Coralie LECLERC, secrétaire administrative, chargée du suivi budgétaire, dans les mêmes conditions pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région, pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de région, sous Chorus et Chorus Formulaire ;
- Mme Sylvie DRUAUX, secrétaire administrative, chargée du suivi budgétaire, dans les mêmes conditions pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région, pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de région, sous Chorus et Chorus Formulaire.
- Mme Narimel DJOUBRI, secrétaire administrative, chargée du suivi budgétaire, dans les mêmes conditions pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région, pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de région, sous Chorus et Chorus Formulaire.
- Délégation est donnée à Mme Fanny LETICHE, chargée de la modernisation, des mutualisations et de l'innovation, pour les conventions, bons de commande et certifications de service fait relatifs aux actions conduites dans le cadre du laboratoire public Innov'Mandie, sur l'UO 0363-DITP-DR 76, et sur l'UO régionale 0349-NORM-RNOR.
- Délégation est donnée à M. Antoine BUNO, directeur de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines,
  - pour les correspondances courantes, bordereaux d'envoi relatifs aux activités de la plateforme ;
  - pour les conventions, bons de commande et certifications de service fait relatifs à certaines actions conduites par la PFRH, à la formation interministérielle, aux bourses talents, aux crèches, aux conventions logement d'urgence, à la restauration collective, aux conventions liées aux actions menées par la SRIAS Normandie et aux actions conduites dans le cadre du laboratoire public Innov'Mandie (UO 148, UO 349, UO 363-DITP-DR76 et UO 354-DR76-DMUT).

- Délégation est donnée à Mme Gaëlle FERREIRA, conseillère action sociale et environnement professionnel de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines,
  - pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région, pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de région, afin d'assurer :
    - \* sous Chorus, le rôle de responsable d'unité opérationnelle sur l'UO 0148-DAFP-DS76 ;
    - \* sous Chorus formulaire, le rôle de service prescripteur sur l'UO 0148-DAFP-DF76.
  - pour les correspondances courantes, bordereaux d'envoi relatifs aux activités de la plate-forme et notamment les documents en lien avec les crèches.
  
- Délégation est donnée à M. William MICHEL, chargé de formation et de communication au sein de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines,
  - pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région, pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de région, afin d'assurer :
    - \* sous Chorus, le rôle de responsable d'unité opérationnelle et de service prescripteur sur l'UO 0148-DAFP-DF76 ;
    - \* sous Chorus formulaire, le rôle de service prescripteur sur l'UO 0349-CDBU-DR76 ;
    - \* sous Chorus formulaire, le rôle de service prescripteur sur l'UO 0363-DITP-DR76.
  
- Délégation est donnée à Mme Florie DARAKDJIAN, directrice de la plate-forme régionale Achats,
  - pour les correspondances courantes, bordereaux d'envoi relatifs aux activités de la plate-forme ;
  - pour toutes les pièces liées aux marchés publics à l'exception de l'acte d'engagement ;
  - pour les bons de commande et certifications de service fait relatives aux dépenses courantes de la PFRA (BOP 354) ;
  - pour effectuer les bons de commandes et services faits portant sur les dépenses courantes de la PFRA sous Chorus Formulaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florie DARAKDJIAN, délégation est également donnée à :

- Mme Sandrine DUVAL, adjointe à la directrice de la plate-forme régionale Achats pour les correspondances courantes, bordereaux d'envoi relatifs aux activités de la plate-forme et pour toutes les pièces liées aux marchés publics à l'exception de l'acte d'engagement ;
  - Mme Sonia CARPENTIER, adjointe technique principale de 2<sup>e</sup> classe, gestionnaire de la plate-forme régionale Achats, pour effectuer les bons de commandes et services faits portant sur les dépenses courantes de la PFRA sous Chorus Formulaire.
- Délégation est donnée à M. Sylvain BORDE, attaché d'administration,
    - pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région, pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de région, afin d'assurer, sous Chorus, le rôle de responsable de BOP (104 et 303)

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain BORDE, délégation est également donnée à :

- Mme Christine ARNOUD, adjointe administrative, assistante de M. Sylvain BORDE, dans les mêmes conditions que M. Sylvain BORDE.
- Délégation est donnée à M. Bruno DUMONT, chargé de mission pour les politiques contractuelles et européennes,
  - pour les correspondances courantes relatives aux contrats de plan État-Région (CPER), au contrat de plan interrégional « vallée de la Seine » (CPIER), et aux BOP 112, 119, 147, 362, 364 et 380 ;
  - pour la signature des certificats de paiement émis sur les BOP 112, 119, 362, 364 et 380 ;
  - pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de région, afin d'assurer sous Chorus, le rôle de responsable de BOP.

En cas d'empêchement ou d'absence de M. Bruno DUMONT, la délégation de signature est exercée par :

- Mme Olivia BASTIN, attachée d'administration, adjointe au chargé de mission des politiques contractuelles et européennes, dans les mêmes conditions que M. Bruno DUMONT pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région sous Chorus et Chorus formulaire ;
- Mme Nathalie CLEMENT, secrétaire administrative, gestionnaire FNADT-DSIL-politique de la ville, dans les mêmes conditions, pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région sous Chorus et Chorus formulaire et pour le rôle de gestionnaire du BOP 112 sous Chorus Déplacements Temporaires ;
- Mme Harmony LEFEBVRE, secrétaire administrative, gestionnaire FNADT-DSIL-politique de la ville, dans les mêmes conditions, pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région sous Chorus et Chorus formulaire et pour le rôle de gestionnaire du BOP 112 sous Chorus Déplacements Temporaires.

**Article 9 :** Délégation est donnée à Mme Frédérique GIBERT-BENARROS, directrice régionale des droits des femmes et à l'égalité de Normandie, pour :

- signer au nom du préfet de région, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des strictes attributions de la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité, dans la limite de 300 000 € ;
- procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur le BOP 137 "égalité entre les hommes et les femmes" d'un montant inférieur à 300 000 € et les dépenses de fonctionnement de la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité imputées sur le centre de coût « SGAR-DRDFE » de l'unité opérationnelle de la préfecture de la Seine-Maritime du BOP 354.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Frédérique GIBERT-BENARROS, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité de Normandie, délégation est également donnée à :

- Mme Alexia EVERAERE, directrice régionale déléguée aux droits des femmes et à l'égalité de Normandie, dans les mêmes conditions que Mme Frédérique GIBERT-BENARROS.

- Délégation est donnée à Mme Christelle DOURNEL, assistante de gestion, pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région, afin d'assurer :
  - sous Chorus, le rôle de responsable de l'unité opérationnelle 0137-CDGC-DR76 ;
  - sous Chorus formulaire, le rôle de service prescripteur sur l'UO 0137-CDGC-DR76 et sur le centre de coût « SGAR-DRDFE » de l'UO 0354-DR76-DP76 pour les dépenses de fonctionnement de la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité.

**Article 10 :** Les décisions ainsi que tous les actes et correspondances qui sont signés en application d'une délégation accordée par le présent arrêté devront mentionner :

1 – dans le cas d'une signature exercée par délégation :

Pour le préfet de la région Normandie et par délégation,  
Le Secrétaire général pour les affaires régionales  
(suivi du prénom et du nom du délégataire)

2 – dans le cas d'une signature subdéléguée par le secrétaire général pour les affaires régionales :

Pour le préfet de la région Normandie et par subdélégation,  
(suivi de la fonction, du prénom et du nom du subdélégué)

**Article 11 :** Les actes techniques nécessaires à l'utilisation et à la consommation de l'ensemble des crédits visés dans le présent arrêté, via le progiciel CHORUS, seront assurés par la plateforme CHORUS du service achat/budget/CHORUS du secrétariat général commun départemental de la Seine-Maritime, conformément au contrat de services ad hoc.

**Article 12 :** l'arrêté n° SGAR 23-123 en date du 2 octobre 2023 est abrogé.

**Article 13 :** Le secrétaire général pour les affaires régionales de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Rouen, le 14 novembre 2023

Le Préfet,



Jean-Benoit ALBERTINI

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2023-10-26-00011

Arrêté portant composition du comité régional  
de l'énergie en région Normandie

**Arrêté**

**portant composition du comité régional de l'énergie en région Normandie**

**Le Préfet de la région Normandie**

**Le Président du conseil régional de Normandie**

**Vu le code général des collectivités territoriales ;**

**Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L. 141-5-2 et D.141-2-1 et suivants ;**

**Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;**

**Vu le décret n° 2023-35 du 27 janvier 2023 relatif aux comités régionaux de l'énergie ;**

**Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, en qualité de Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime ;**

**Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, et du directeur général des services du conseil régional Normandie ;**

**ARRÊTENT**

**Article 1er**

**Il est institué un comité régional de l'énergie (CRE) pour la région Normandie. Ce comité est chargé de favoriser la concertation, en particulier avec les collectivités territoriales, sur les questions relatives à l'énergie.**

**Article 2**

**La présidence du comité est assurée conjointement par le Préfet de région et le Président du conseil régional ou leurs représentants.**

**Article 3**

**Le comité régional de l'énergie est composé de 45 membres répartis en cinq collèges. Aucun collègue ne peut représenter plus d'un tiers des membres du comité.**



### **3.1 Le collège I dit « collège Etat » est composé de 7 membres**

Sont désignés pour y siéger, par le Préfet de région Normandie, les membres suivants :

- le Préfet de la région Normandie, préfet de Seine-Maritime, ou son représentant ;
- le Préfet du Calvados ou son représentant ;
- le Préfet de l'Eure ou son représentant ;
- le Préfet de la Manche ou son représentant ;
- le Préfet de l'Orne ou son représentant ;
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant;
- le Directeur régional de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ou son représentant.

### **3.2 Le collège II dit « collège Région » est composé de 9 membres**

Sont désignés pour y siéger, par le Président du conseil régional de Normandie, les membres suivants :

- Monsieur Hervé MORIN, président, et sa suppléante Madame Sophia HABIBI-NOORI;
- Monsieur Hubert Dejean DE LA BATIE et son suppléant Monsieur Robin DEVOGELAERE ;
- Madame Clothilde EUDIER et son suppléant Monsieur Thibault BEAUTE ;
- Monsieur David MARGUERITTE et son suppléant Monsieur Cédric NOUVELOT ;
- Monsieur Pierre VOGT et son suppléant Monsieur Bertrand DENIAUD ;
- Madame Julie BARENTON GUILLAS et son suppléant Monsieur Marc MILLET ;
- Madame Virginie CAROLO LUTROT et sa suppléante Madame Cécile REMY BASTIT ;
- Madame Sophie GAUGAIN et sa suppléante Madame Aline LOUISY-LOUIS ;
- Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE et son suppléant Monsieur Edouard DE LAMAZE.

### **3.3 Le collège III dit « collège des collectivités territoriales » est composé de 15 membres.**

Sont désignés pour y siéger, par le Préfet de région Normandie et le Président du conseil régional de Normandie, les membres suivants :

- Madame Catherine GOURNEY LECONTE, Présidente du syndicat départemental Energies du Calvados et son suppléant Monsieur Marc LECERF ;
- Monsieur Jean-Claude BRAUD, Président du syndicat départemental Energies de la Manche et son suppléant Monsieur Jean-Marc MOGLIA ;
- Monsieur Xavier HUBERT, Président du syndicat intercommunal Electricité et Gaz de l'Eure et son suppléant Monsieur Alain CHEVALIER ;

- Monsieur Philippe AUVRAY, Président de Territoire d'Energie Orne et son suppléant Monsieur Charles HAUTON ;
- Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente du syndicat départemental Energies de la Seine-Maritime et son suppléant Monsieur Jean-François BLOC ;
- Madame Luce PANE, Vice-présidente en charge de l'énergie, de la sobriété énergétique et des déchets de la Métropole de Rouen Normandie et son suppléant Monsieur Nicolas AMICE ;
- Monsieur Florent SAINT-MARTIN, Vice-président en charge de l'habitat, de l'urbanisme, du foncier, de l'enseignement supérieur et de la politique de la ville de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole et son suppléant Monsieur Olivier ROCHE ;
- Monsieur Jean-René LECHATREUX, Vice-président à l'énergie, au climat et à la prévention des risques majeurs de la Communauté d'agglomération du Cotentin et son suppléant Monsieur Benoît ARRIVE, Vice-Président en charge du développement économique, de l'emploi et de l'insertion.

**Sur proposition de l'Assemblée de départements de France, un représentant ;**

**Sur proposition des Intercommunalités de France :**

- Madame Anne HEBERT, Vice-présidente de la Communauté de communes Côte ouest Centre Manche et son suppléant Monsieur Thierry RENAUD ;
- Madame Clothilde MICHEL, Vice-présidente à l'urgence climatique et développement durable de Terres d'Argentan Interco et sa suppléante Madame Florence ECOBICHON ;
- Monsieur Christian LEPROVOST, Vice-président en charge de l'écologie et la transition énergétique et de la valorisation des déchets de Seine Normandie Agglomération et son suppléant Monsieur Frédéric DUCHE ;
- Madame Sylvie FERMENANS, Vice-présidente développement durable de Lisieux Normandie Agglomération et son suppléant Monsieur Maxime GIVONE.

**Sur proposition de l'Association des Maires de France :**

- Monsieur Denis MERVILLE, Maire de Sainneville et son suppléant Monsieur Patrice GERMAIN ;

**Sur proposition de l'association des Petites Villes de France :**

- Monsieur Frédéric LEVEILLE, Maire d'Argentan et son suppléant Monsieur Patrick CALLAIS.

**3.4 Le collège IV dit « collège des entreprises » est composé de 10 membres.**

**Sont désignés pour y siéger, par le Préfet de région Normandie et le Président du conseil régional de Normandie, les membres suivants :**

- Madame Valérie RAI-PUNSOLA, Déléguée régionale France Hydrogène Normandie et son suppléant Monsieur Marc GRANIER ;
- Monsieur Guillaume GREAU, représentant titulaire du Syndicat des énergies renouvelables (SER) de Normandie et son suppléant Monsieur Simon BENARD ;

- Monsieur Alban VERBECKE, Directeur de l'action régionale EDF Normandie et son suppléant Monsieur Jean-Christophe CHATAIGNER ;
- Monsieur Aymeric COTREL, Directeur territorial GRDF Normandie et sa suppléante Madame Karen BUISSON ;
- Monsieur Jean-Olivier MARTIN, Directeur régional ENEDIS et son suppléant Sébastien COURTIN ;
- Madame Nathalie LEMAITRE, Déléguée de Réseau Transport d'Electricité (RTE) Normandie et sa suppléante Madame Agathe GUILBART ;
- Monsieur Frédéric MOULIN, Délégué territorial de GRT Gaz Normandie et sa suppléante Madame Nadjma AHAMADA ;
- Monsieur Cyril SURBLED, Directeur général d'ENERCOOP et sa suppléante Madame Éléonore GIBERT ;
- Monsieur Régis BEJANIN, membre du groupement régional de la FEDENE en Normandie et son suppléant Monsieur Aurélien VABRE ;
- Monsieur Frédéric TOTÉE, représentant la Fédération Nationale CGT des Mines et de l'Energie (FNME - CGT) de Rouen et son suppléant Monsieur Bruno LE GUILLOU ;

### **3.5 Le collège V dit « collège de la société civile et des associations » est composé de 4 membres.**

Sont désignés pour y siéger, par le Préfet de région Normandie et le Président du conseil régional de Normandie, les membres suivants :

- Monsieur Joël GERNEZ, trésorier de France Nature Environnement Normandie (FNE) et sa suppléante Madame Claudine JOLY ;
- Monsieur Pierre-Emmanuel BRUNET, membre de l'association « UFC Que Choisir » et son suppléant Monsieur Gilbert WAXIN ;
- Monsieur Jean-Louis BELLOCHE, premier Vice-président de la chambre régionale d'agriculture de Normandie et Président de la chambre d'agriculture de l'Orne ;
- Madame Marie GUILLET, directrice de l'Association Biomasse Normandie.

#### Article 4

Le suppléant représente le titulaire en son absence et dispose des mêmes droits que ce dernier.

#### Article 5

Le Préfet de région Normandie et le Président du conseil régional de Normandie peuvent décider de la création d'un comité élargi ainsi que de commissions spécialisées thématiques ou territoriales. Les membres du comité élargi et des commissions spécialisées, lorsqu'ils ne sont pas membres du comité, sont désignés par arrêté conjoint des coprésidents.

#### **Article 6**

La durée du mandat des membres du comité régional de l'énergie est de six ans. Il est renouvelable. Le premier mandat court à compter de la date d'installation du présent comité. Les fonctions de membre du comité sont exercées à titre gratuit.

#### **Article 7**

Le membre du comité, du comité élargi ou des commissions spécialisées qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

#### **Article 8**

Le comité se réunit au moins une fois par an sur convocation de ses coprésidents qui fixent l'ordre du jour. Le comité définit les modalités de son fonctionnement dans son règlement intérieur sur proposition de ses coprésidents.

#### **Article 9**

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76 000 Rouen – dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

#### **Article 10**

Le Préfet de région et le Président du conseil régional de Normandie sont chargés de l'application du présent arrêté, chacun en ce qui les concerne, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Normandie et sur le site internet de la région Normandie.

Fait à Rouen, le 26.10.2023



Jean-Benoît ALBERTINI

Fait à Rouen, le



Hervé MORIN